



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 mars 2022, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement numéro 323-2022 intitulé « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention » et un emprunt de 2 111 435 \$.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 9e jour de mars 2022.

Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 9^e jour de mars 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 9^e jour de mars 2022.



Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière